

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination d'un membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier**

**A.Gt 12-03-2002**

**M.B. 22-08-2002**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du 21 décembre 1951 modifiant l'arrêté royal du 18 mai 1936 concernant les dispositions relatives à l'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des Président et Membres du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier;

Vu la démission, pour raison de santé, de M. René Petre, Ingénieur agronome, Inspecteur honoraire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est nommé membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier, en remplacement de M. René Petre, Ingénieur agronome, Inspecteur honoraire, M. Jean-Henri Dewez, Ingénieur principal chef de service de la DG3 du Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 2 avril 2002.

Fait à Bruxelles, le 12 mars 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre chargée de l'Enseignement supérieur,

Mme F. DUPUIS